

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIC DE MONTRÉAL

Sujet: Dépôt de mémoire concernant la construction d'une école primaire à l'Île des Sœurs

OUI pour une nouvelle école ! NON à sa construction dans le parc de la Fontaine !

Le 25 Juin 2013

À qui de Droit,

Par la présente, à titre de citoyen résident depuis plus d'une trentaine années et voisin du parc de la Fontaine, permettez-moi de vous soumettre mon opinion sur le sujet.

D'entrée de jeu je vous dirai que le récent amendement de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal qui permet la construction d'une école dans un parc, ne devrait être invoqué qu'en dernier recours lorsque vraiment il n'y a aucun terrain de disponible, et ceci n'est pas le cas à l'Île des Sœurs, des terrains alternatifs existent.

Notre population est prisonnière d'un vide législatif, lequel semble soustraire nos élus de l'obligation d'acheter un terrain pour la construction d'une école, par conséquent ils ont priorisés le parc de la Fontaine, propriété de l'Arrondissement, ce qui leur évite l'achat d'un terrain.

Je crois qu'à défaut d'avoir l'obligation légale, les partis concernés ont l'obligation morale de fournir les besoins essentiels à la population et surtout pas en privant celle-ci d'un bien déjà acquis. Maintenant si les règles du jeu n'ont pas changées, normalement on perçoit des taxes et en échange on assure les services, alors pourquoi en serait-il autrement dans ce dossier ?

L'IDS avec une population représentant à peine 26% de l'Arrondissement de Verdun contribue déjà à plus de 55% de l'assiette fiscale de celle-ci, aussi elle a à son actif des surplus de taxes accumulées de plus de 15 million de dollars. Il est possible que je fasse une mauvaise lecture de la situation mais je ne vois aucune raison d'amputer le seul parc aménagé de ce quartier autre que de favoriser sciemment le développement urbain et la perception de taxes au détriment des besoins essentiels de sa population.

Comme dit le dicton : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ! » alors peut-être faudrait il se remémorer ce vieux dicton et l'appliquer en conservant notre parc intact et en donnant aux jeunes un site scolaire bien adapter aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

La seconde école primaire est un cas de priorité, tous en conviennent. Ce retard impardonnable est principalement du à une mauvaise planification que je m'explique très mal étant donné que le nombre de mise en chantiers à chaque année, n'est un secret pour personnes.

À titre informatif, au milieu des années 80, ma fille fréquentait l'école de l'Île des Sœurs, les enfants passaient la journée dans des roulotes, aussi à cette époque, on pouvait lire en page couverture du journal de l'IDS de 1987 le besoin pour une deuxième école primaire, 26 ans se sont écoulés et chemin faisant, on a agrandi l'école existante, détruit l'âme du Parc Elgar et retardé ainsi la construction d'une nouvelle école.

Durant toutes ces années la CSMB et l'Arrondissement ont eu toutes les chances du monde de sécuriser un terrain pour une future école, comment expliquer cette situation d'urgence, je vous laisse le soin de la réponse !

Maintenant on parle non seulement d'une deuxième mais aussi d'une troisième école. Nous sommes actuellement dans une impasse pour la deuxième école parce que ni l'Arrondissement et ni la CSMB ne veut ou ne peut payer pour un terrain, plutôt on tente de s'approprier un parc aménagé depuis deux ans et on livre à la population un lutte sans merci pour imposer ce choix, alors je vous demande, où sera cette troisième école si nos élus ne veulent pas acheter de terrain ?

Certains diront, le lot Archambault !!! Et si il était effectivement trop contaminé pour être utilisé, alors où serait cette troisième école ?

Peu importe les promesses des élus, aucune garantie réelle de non agrandissement de l'école n'accompagne actuellement ce nouveau projet de construction dans le triangle, lequel projet demeure à ce jour avec un grand nombre de questions sans réponses.

Un autre élément important qui a causé le retard de ce projet d'école dans le parc de la Fontaine est la vive opposition que le projet a connue depuis les deux dernières années.

Plus de 1,550 personnes ont signée une pétition en faveur de la sauvegarde de leur parc de quartier, la Zone P03-21, il s'agit de près de 60% des résidents vivant aux abords du parc. Aussi 747 personnes se sont déplacées pour signer un registre, soit plus de 28% de la population des zones contigües qui se sont prononcée selon un processus démocratique souhaité par l'Arrondissement de Verdun à l'époque.

Finalement, suite à l'annonce des résultats du registre, les élus ont mis fin au débat privant ainsi les citoyens de leur droit référendaire.

Le triangle dont il est question, a été aménagé soigneusement et rencontre des objectifs précis. Cette pièce de terrain en plus d'avoir un corridor piétonnier qui est utilisé au quotidien par les insulaires, offre également un dégagement visuel de par son architecture paysagère épurée et améliore sans contredit la visibilité des automobilistes à l'approche du rond point giratoire, un axe de circulation des plus achalandé de l'IDS. Aussi il sert de zone tampon et amoindri la pollution sonore pour les résidences situées sur la Place du Soleil et la Rue Terry Fox. Cette magnifique pièce de terrain ajoute à la qualité des lieux de par ses fonctions et son aspect champêtre et invitant à l'entrée de l'Ile des Sœurs. Il faut bien comprendre que le triangle c'est aussi le parc !

Pour avoir profité des lieux au quotidien depuis sa création, je vous certifie que ce parc est une valeur inestimable pour les familles du voisinage, que son utilisation est constante et que ses bénéfices sont nombreux.

Les utilisateurs du parc admirent le paysage et bénéficient de la quiétude de ce décor inspirant et régénérateur. Des aires de repos y sont aménagés et utilisés par des personnes de tous les âges et de tous les secteurs de l'IDS. Pour les sportifs, il y a les installations de tennis, de piscines, de pétanque, une piste cyclable, et au centre du terrain, les jeunes et moins jeunes jouent au soccer et profitent des patinoires durant la saison hivernale. Plus de 500 arbres matures ajoutent à la beauté des lieux et sont des filtres naturels extraordinaires contre les polluants atmosphériques, un aspect non négligeable sur la qualité de l'air de ce secteur.

Les passants, les contemplatifs et les sportifs, ce parc rencontre tous les objectifs pour lequel il a été soigneusement aménagé. Pourrait-on faire l'ablation d'une partie du Mont-Royal, du parc Lafontaine ou de Central Park (NY), y implanter une école avec tout le va et vient que cela comporte sans briser la sérénité, la quiétude et la magie de ces lieux ? Construire une école dans un parc quel qu'il soit, c'est de changer sa vocation à tout jamais. Les parcs ne devraient jamais être utilisés comme des réserves foncières !

À défaut de ne pouvoir refaire le passé, à tout le moins n'ajoutons pas l'odieux à ce manque de planification causant ainsi l'irréparable, soit l'ablation d'une partie de notre parc de quartier. Choisissons un site où nous pourrions éviter les bouchons de circulation sur les heures de pointes et principalement assurer l'aspect sécuritaire des lieux pour ces jeunes enfants. Et finalement, bonifions ce choix en conservant intact le Parc de la Fontaine.

La quiétude et l'aspect champêtre de ces lieux, c'est irremplaçable et ça n'a pas de prix !

Serge Charette